devant être traités comme ceux de la Nation la plus favorisée, j'irais prier V. E.ce de vouloir bien faire donner les ordres pour que les ~~Bâtiments~~ Brésiliens dans les Ports de France soient exemptés du droit de tonnage. Daigne agréer, Mr le Bon le assurance de ma Ht. Paris ce 14 Juillet 1827. S. E.ce Mr le Bon de Damas.

Mr le Chevalier. La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 16 de ce mois m'est parvenue quand ma réclamation était déjà faite. Elle n'est pas fondée, comme vous le pensez, par l'assimilation des Espagnols aux Français, puisque m'ammoins parle bien Droit de réciprocité les Navires français ne payent pas le Droit de tonnage dans les Ports du Brésil, selon le compte que je vous ai montré. J'ai l'honneur de vous faire mes compliments Hts. Paris ce 17 Juillet 1827. Mr le Chev.r Deffaudis Chef de la Div.n Commercial aux Affaires Etrangères.

Monsieur le Baron, Par sa lettre du 20 courant V. E.ce me fait l'honneur de me demander si mon Gouvernement trouverait quelqu'inconvénient à ce que le Sr Belchior Pinheiro de Oliveira un des Députés de l'assemblée législative du Brésil conduit en France par ordre de S. M. l'Empereur en 1824, et résidant à Bordeaux, puisse transférer sa résidence à Paris. Je m'empresse de répondre à V. E.ce en lui disant qu'il n'y aura aucun inconvénient à accueillir la demande faite par le dit Sr Pinheiro. Je saisis cette occasion pour renouveller à V. E.ce les assurances de la haute considération avec laquelle Hts. S. Exc.ce Mr le Bon de Damas. Paris le 21 Juillet 1827.

Mr le Bon, j'ai eu de recevoir la lettre de V. E.ce par laquelle Elle a la bonté de me dire que les ordres ont été donnés à la Douane de Paris pour que les 15 colis contenant les effets de Mr le Mis de Caubaté

de Barros

Chargé d'affaires de S. M. l'Empereur du Brésil près la Cour de Naples joint plombé sans visite, et dirigé par simple passavant par la frontière par laquelle ils doivent sortir du royaume. Je m'empresse, M. le B.on de V. Ex. de porter l'expédition de mes remerciments pressants V. Ex. d'agréer M. Paris ce 21 Juillet 1827.
S. Ex. M. le Baron de Damas.

M. le M.is le Conseiller d'Etat, M. le Chev. d'Azambuja, Brésilien en partant pour Rio Janr. confia à la Direction de M. Villiers de la Salle un d'entre ses fils, et actuellement à Belleville, l'éducation de ses 4 fils, d'Azambuja (Manoel Theodoro, Bernardo Augusto, Luiz Ignacio, et Joaquim Maria) ces jeunes gens pour rester à Paris ont besoin d'un permis de séjour. Cette permission étant nécessaire à M. le Chev. Carneiro Viama (Luiz Fernandez, aussi Brésilien nouvellement arrivé à Paris) pour avoir laissé égarer son passeport je vais vous prier, M. le Conseiller d'Etat de faire donner les ordres à la Préfecture de Police pour que ces 5 individus reçoivent les dits permis de séjour dont ils ont besoin. Je saisis cette occasion M. M. le Chev. de Planchet Despuys. Paris ce 29 Juillet 1827.

Direction de la Police

Ministre de l'Intérieur

M. le Cte. J'ai l'honneur de recevoir la lettre par laquelle V. Ex. a eu la bonté de m'écrire en m'envoyant des billets pour l'exposition publique des Produits de l'Industrie, en y ajoutant l'offre obligeante d'autres pendant la durée de la dite exposition je prie V. Ex. d'agréer l'expression